

***LE TRAIT D'UNION DES BOHAMADIENS***



***Commune de Saint-Bômer-les-Forges***

***Juillet 2023***



## *Mot du maire*

Cette période estivale est arrivée tôt cette année, annonciatrice de vacances pour ceux qui le peuvent, mais c'est aussi la période des résultats d'examens pour nos étudiants avec je l'espère beaucoup de réussite, ce qui donne satisfaction à leur famille et aussi assure un avenir serein pour eux.

Notre fête communale organisée par le comité des fêtes a connu un succès du moins pour le concours de pétanque et le feu d'artifice le samedi, car pour le dimanche la pluie s'est invitée et a tout gâché. Pour la deuxième année de suite dommage.

Quelques changements en cette première partie de l'année, notamment l'adressage où maintenant chaque habitation a un numéro et un point GPS. Merci à toute l'équipe des conseillers qui ont réalisé cela.

Le ramassage des ordures ménagères avec la mise en place du ramassage en porte à porte OM + tri sélectif et aussi les containers en campagne ont été supprimés, on ne risque plus de trouver des machines à laver, cabines de douche, canapés et autres.

Les travaux du cimetière (parking, abris, chemin piéton) devraient commencer début d'année 2024.

Nous allons continuer notre plan de passage de l'éclairage à LED sur tous nos candélabres.

Je vous souhaite de bonnes vacances à toutes et tous. A bientôt




Le maire

Lerallu Didier



## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Principales dépenses de fonctionnement	Montants
<b>Charges à caractère général</b> Fournitures eau et électricité –fuel-assurances-maintenance-frais d'affranchissement et télécommunication- taxes foncières-entretien et réparation des terrains, des bâtiments, des voies et réseaux...	168 489
<b>Charges de personnel</b>	168 651
<b>Indemnités Maire et adjoints</b>	35 118
<b>Emprunts (intérêts)</b>	6 758
<b>Subventions aux associations</b>	8 657

Principales recettes de fonctionnement	Montants
 <b>Impôts locaux</b>	263 624
<b>Dotations de l'Etat</b>	216 575
<b>Taxe sur les pylônes électriques</b>	34 697
<b>Revenu des propriétés</b> (salle des fêtes, appartements, commerces)	58 977
<b>Remboursement chauffage (locataires), location de vaisselle salle des fêtes...</b>	8 587

# BUDGET PRIMITIF 2023- LES INVESTISSEMENTS

## En début d'année la commune a financé :

- L'achat d'une laveuse de sols,
- La réfection de l'installation électrique de l'atelier communal,
- L'achat d'un tracteur tondeuse,
- L'acquisition d'un radar pédagogique,
- L'effacement du réseau Eclairage Public au « Lot le Village Fleuri » « La Clé des Champs » et « Le Clos des Forges »
- L'effacement du réseau Télécom au lotissement « La Clé des Champs »
- Le remplacement d'une armoire d'Eclairage Public aux Forges,



## Le Conseil Municipal a prévu :

- La remise en état du Bar-Restaurant suite à l'incendie,
- Le renouvellement et l'extension de l'Eclairage Public rue des écoles, rue de la mairie et lotissement les Acacias,
- L'extension de l'Eclairage Public route de Tinchebray,
- L'aménagement des abords du cimetière (création d'un parking et d'un cheminement piétonnier),
- La réfection annuelle de la voirie. Les chemins suivants seront réalisés :
- CR «La Besloudière», VC «La Brionnière»-CR « La Queutièrre », CR « La Baronnerie », CR « La Térivière », CR « La Godère », CR « La Hardonnière », VC et CR « La Hayère », CR « Le Grand Mesnil », CR « La Boudinière », Lotissement « La Guinguette ».
- L'agrandissement du « Relais Livres » (démolition d'un mur),
- La réparation de la toiture du cabinet médical,
- L'extension de la salle des fêtes,
- La restauration du local face à la mairie.

## *Subventions 2023*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions suivantes :

Section locale des anciens combattants 300 €

Club des loisirs et de l'amitié 150 €

ES Lonlay-St Bômer 665 €

SBS KARATE TAI-CHI

Mme GUERIN Béatrice avait quitté la salle des délibérations au moment du vote 836 €

Gymnastique volontaire

Mme GUERIN Béatrice avait quitté la salle des délibérations au moment du vote 751€

Comité des fêtes

Mme RIFLET et M. LOUVEL avaient quitté la salle des délibérations au moment du vote 3 500 €

Bohamadanse 30 €

As Les Chemins de Terre 300 €

As Demain un rêve 100 €

ADMR de ST BOMER LES FORGES 800 €

Amicale des Sapeurs-Pompiers de LONLAY 250 €

Amicale des Sapeurs-Pompiers de DOMFRONT 250 €

As Nationale du Syndrôme X fragile 100 €

APE Lonlay-St Bomer 200 €

Les associations « Sauvegarde du patrimoine de St Bômer » et « Saint Bômer les Forges d'Hier à Demain » ne demandent pas de subventions.

Les crédits nécessaires seront votés lors de l'établissement du budget primitif 2023 (article 65748 en fonctionnement-dépenses).

Les membres du Conseil Municipal souhaitent informer les associations que les demandes de subventions seront dorénavant acceptées suivant la situation financière de l'association. En effet, certaines associations dégagent un solde très excédentaire.

# Incendie au bar-restaurant Le Relais de Saint-Bômer

Il était 3 h 15, dans la nuit du vendredi 27 au samedi 28 janvier 2023, quand l'alerte a été donnée. De la fumée s'échappait du bar-restaurant Le Relais de Saint-Bômer.

Quatre casernes engagées plus d'une vingtaine de sapeurs-pompiers des casernes de Domfront, Lonlay-l'Abbaye, Flers et Chanu ont été dépêchés sur place ainsi que la gendarmerie. Ils sont restés sur place jusqu'à 6 h 30, le samedi matin. Personne ne se trouvait dans le bâtiment au moment de l'intervention.

Selon les premières constatations sur place, l'incendie pourrait s'être déclaré au niveau du terminal de la Française des Jeux ou du modem. Aucune infraction n'a été relevée. L'enquête devra déterminer l'origine exacte du sinistre mais on s'oriente donc plutôt vers une piste accidentelle. Si la structure du bâtiment n'a pas été endommagée par les flammes, l'intérieur du bar-restaurant a été entièrement détruit par la chaleur et les fumées.

Plusieurs réunions avec les experts des assurances ont eu lieu afin de définir les engagements de chacun.

Une entreprise spécialisée a déblayé et fait un nettoyage des locaux et du matériel afin de faire un bilan de ce qui est récupérable.

La commune a déjà fait le choix d'un maître d'œuvre pour le suivi des travaux, il est à espérer pour un démarrage rapide de ces travaux lorsque les experts auront donné leur feu vert.



*Un aperçu des dégâts*



## Suite du programme de remise aux normes de l'éclairage public.

La remise en état et la mise aux normes de l'éclairage public sur la commune se poursuit, à la suite de la route du Val Blondel et des trois lotissements route de la Mésangerie, un nouveau programme est lancé, comprenant :

Une extension route des écoles et une route de Tinchebray pour assurer un éclairage aux constructions réalisées depuis l'installation des éclairages existants.

Un renouvellement des têtes d'éclairage route de la Mairie et des mâts dans le lotissement des Acacias a été réalisé.

**Extension de l'éclairage public route de Tinchebray pour un coût de 28 408 € travaux subventionnés à hauteur de 40 % soit un montant de 17 499 € en reste à charge à la commune.**





**Extension du réseau route des écoles et renouvellement des têtes** pour un coût de 28 753 € travaux subventionnés à hauteur de 40 % soit un montant de 17 712 € en reste à charge à la commune.



**Remplacement des têtes d'éclairage route de la mairie et remplacement des mâts** dans le lotissement « les Acacias » pour un coût de 16 559 € travaux subventionnés à hauteur de 40 % soit un montant de 10 200 € en reste à charge à la commune.

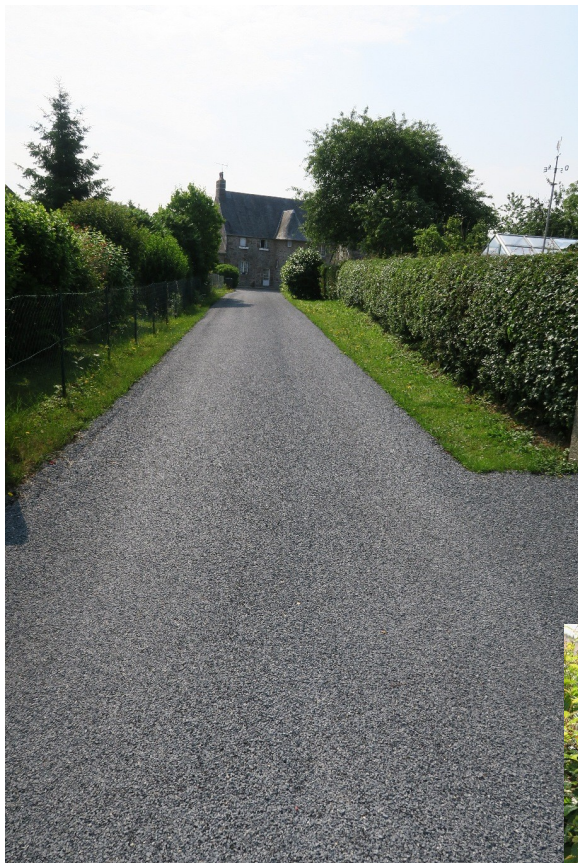


Nouveau éclairage au lotissement

La Commission des chemins vous informe :

Cette année la commune a continué l'entretien de ses chemins ruraux et voies communales.

### PROGRAMME CHEMINS 2023





La HARDONNIÈRE

**Pour l'année 2023** le programme d'entretien des chemins pour un montant de 61 574 € TTC a concerné les chemins et routes communales suivantes :

- CR N° 95 « La Besloudière » - VC N° 210 « La Brionnière » - CR N° 95 « la Queutière »
- CR « La Baronnerie » - CR « la Térivière » - CR N° 10 « La Godère » - CR N° 23 « La Hardonnière » VC N° 201 - CR N° 102 « La Hayère » - CR N° 108 « Le Grand Mesnil—CR N° 47 La Boudinière » -travaux divers sur VC et CR, route des écoles, lotissement de la Guinguette ect...

# SECOURS

## Un défibrillateur près du cabinet médical



Depuis 1992, le Crédit Mutuel a entrepris d'aider concrètement, c'est-à-dire financièrement, des acteurs locaux qui tentent de dynamiser leur environnement par leurs actions. C'est pourquoi, une subvention de 1 000 € a été octroyée à la commune pour la pose d'un défibrillateur situé auprès du cabinet médical. C'est avec le maire, Didier Lerallu que René Pihan, administrateur et correspondant « Créavenir » de la dite Banque, accompagné de la directrice de l'agence de Lonlay-l'Abbaye, Coralie Laurent et de Jacques Grippon (Administrateur de Lonlay), ont officialisé la mise en place de ce dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque.

Groupama, assureur de la commune, a également participé à hauteur de 500€.

# Le repas des Aînés



Dimanche 26 mars, les anciens de la commune ont partagé un repas convivial à la salle des fêtes. Les invités ont apprécié de se retrouver enfin ensemble, après une suspension de 3 ans, autour d'un repas confectionné par Jessy, le restaurateur du Relais St Bômer.

La doyenne, Madeleine Brière, 92 ans, et Bernard Lebougre, 94 ans flatté par sa distinction de doyen.



# Le bois des bébés

*C'est sous une pluie torrentielle que l'arbre des bébés 2022 a été planté en présence de seulement 4 enfants et de leurs parents.*

*Arya Nivet, Julia Schneider-Lehubyet, Jadène Collet et Antoine Desonnais étaient présents bien abrités sous les parapluies de leurs parents pendant que les membres et conseillers de la commune plantaient l'arbre fruitier de l'année, l'arrosage étant inutile. Ensuite, c'est au sec, dans la salle des Bohamadiens que le maire, Didier Lerallu a distribué les diplômes et des bonbons, remercié les parents de leur participation et regretté l'absence des autres.*

**DESONNAIS Antoine** né le 28 janvier

**NIVET Arya** née le 2 février

**TERRIER Léonce** née le 7 mars

**SCHNEIDER LEHUBY Julia** née le 6 avril

**COLLET Jadène** née le 22 mai

**GUENÉE Noâm** né le 27 mai

**Zélya LAMSYAH** née le 21 juin

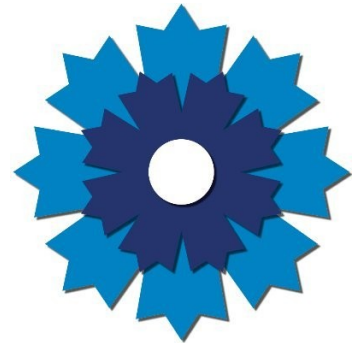
**Diego LES BIENS** né le 27 juillet

**Romane BINET** née le 22 août



## CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie qui s'est déroulée ce 8 mai commémore le 78<sup>e</sup> anniversaire de la victoire de 1945 et rend hommage à tous les combattants qui ont donné leur vie pour la France durant ces années de guerre, elle est également un hommage que la Nation doit à toute la génération de la guerre, femmes et hommes, dans sa diversité : combattants, résistants, déportés, réfractaires au STO, prisonniers, « malgré-nous », justes parmi les nations qui, en s'engageant avec courage et humilité puis en témoignant au lendemain de la guerre, sont devenus des symboles.



# Histoire de vie et Patrimoine

Une enquête de l'Insee  
de juin à décembre 2023

## Une enquête de la statistique publique

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire.

Les Services statistiques ministériels (SSM) réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee coordonne les travaux des différents SSM avec qui il compose le Service statistique public. L'Insee et les SSM décident, en toute indépendance, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

## Des opérations statistiques officielles

Les enquêtes statistiques réalisées par les statisticiens publics sont reconnues d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

### Un cadre juridique strict

Les enquêtes réalisées par l'Insee sont conformes à la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

Les traitements de vos données personnelles sont soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Le secret statistique garantit  
la confidentialité de vos réponses !



### NOUS SUIVRE



### Abonnez-vous à nos lettres d'information

- Insee.net actualités (abonnement sur insee.fr)
- La lettre d'information de votre région

### NOUS CONTACTER



- par courriel : rubrique « Aide » accessible en haut à droite de la page d'accueil d'insee.fr
- par téléphone : 09 72 72 40 00\* du lundi au vendredi de 9h à 17h (heures de métropole)

(\*numéro non surtaxé)

Retrouvez les études  
et données de l'Insee  
en libre accès sur [insee.fr](https://insee.fr)

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

ENQUÊTE

## HISTOIRE de VIE et PATRIMOINE



Insee Mesurer pour comprendre

STATISTIQUE  
PUBLIQUE

## Enquête statistique

### Sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages

L'INSEE réalise, entre le 12 et le 16 décembre 2023, une enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

L'enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leur endettement. Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014, 2017 et 2020. L'interrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, certains ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'Insee chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.



## UNE ENQUÊTE SUR LE PATRIMOINE DES MÉNAGES ET SA TRANSMISSION ENTRE GÉNÉRATIONS

L'enquête Histoire de Vie et Patrimoine interroge les ménages sur leurs biens immobiliers, financiers et professionnels, et sur leur endettement ainsi que sur leur histoire personnelle (héritages et donations, formation du ménage, carrière professionnelle). Elle permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine, de mesurer les inégalités de patrimoine et d'améliorer la connaissance sur la répartition de la richesse en France.

L'ENQUÊTE EST CONDUITE DANS LA MAJORITÉ DES PAYS EUROPÉENS DEPUIS 2010.



### POURQUOI VOUS ?

Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des ménages résidant en France, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque ménage. Cela prendrait trop de temps et coûterait trop cher. Un échantillon de logements est donc tiré aléatoirement. Votre logement en fait partie. Vous avez déjà répondu à l'enquête précédente ? Vous faites partie des ménages réinterrogés pour comprendre les évolutions de patrimoine.

### VOTRE RÉPONSE EST IMPORTANTE

Même si vous ne détenez aucun patrimoine, votre réponse est importante pour que la diversité des situations soit prise en compte.

### VOS DONNÉES SONT ANONYMES, VOS RÉPONSES PROTÉGÉES

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont utilisées uniquement par l'Insee à des fins d'études statistiques, la loi interdit tout usage à des fins de contrôle.

## VOS RÉPONSES ONT PERMIS DE SAVOIR QUE...

89 % des ménages possèdent un patrimoine financier, en 2021



Taux de détention en 2017-2018 et 2020-2021 des ménages vivant en logement ordinaire en France hors Mayotte

Détention d'un patrimoine immobilier selon l'âge\*



Taux de détention en 2020-2021 des ménages vivant en logement ordinaire en France hors Mayotte

58 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale



Retrouvez les informations sur cette enquête sur [insee.fr](https://www.insee.fr)



## Comment se déroule l'enquête ?

LA COLLECTE SE DÉROULE DE JUIN À DÉCEMBRE 2023

► Un enquêteur vous contacte pour fixer un rendez-vous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite.



► L'enquêteur réalise l'enquête sur un micro-ordinateur portable sécurisé. Il est tenu au secret professionnel et est muni d'une carte professionnelle.



L'enquêteur interroge en priorité la personne du ménage la plus au courant de la gestion des affaires du ménage ; l'entretien peut néanmoins avoir lieu en présence de plusieurs personnes du ménage. L'enquêteur pose une série de questions sur le patrimoine détenu par le ménage et sur le parcours de vie. La personne interrogée dispose d'une liste indicative de documents qu'elle peut préparer pour l'entretien, afin de répondre aux questions. L'entretien dure en moyenne entre 1h et 1h30.



Si vous souhaitez avoir plus de renseignements avant cette visite vous pouvez joindre le responsable de l'enquête dans votre région. Son numéro de téléphone est précisé sur le courrier joint à ce dépliant.

## Fête des voisins de la rue des écoles le samedi 01 juillet

C'est avec le même engouement que nous nous sommes retrouvés autour d'une bonne table et d'un bon verre.

L'occasion de goûter aux plats de chacun comme à l'habitude.

La bonne humeur était au rendez-vous

Taquineries et blagues ont animé la soirée !!

Tout était parfait !

Vivement l'année prochaine !

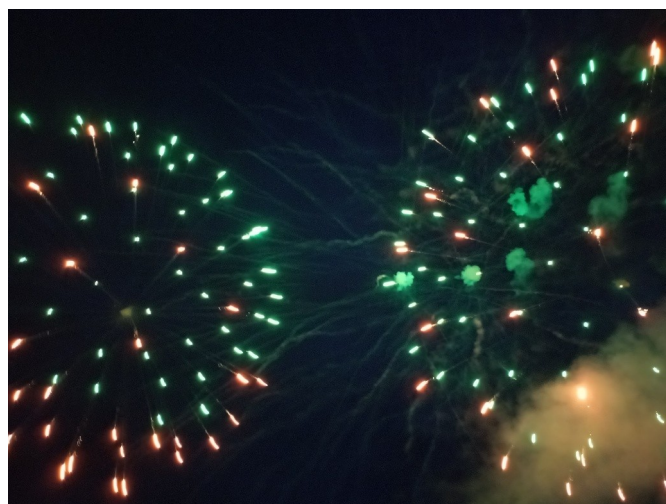


# Fête communale

*Samedi concours de pétanque*



*Samedi soir superbe feu d'artifice*



*Dimanche avant la pluie, brocante, exposition de véhicules anciens et exposition de photos de mariages et de soldats. Photos collectées et exposées par l'Association « Saint Bômer les Forges d'Hier à Demain »*



## *Les belles autos et les curieux*



*L'exposition de photos, a connu un grand succès, consacrée aux photos de mariages de Saint Bômer , le plus ancien était de 1899, avec le mariage de Roulleaux Victor et Lecointre Marie. Les visiteurs, y ont cherché leurs ancêtres avec une grande attention, certains y ont passé plusieurs heures.*

*Quand aux soldats ou le plus ancien était Prosper Julien Nobis né en 1838 au village de Vaugeois, il a fait la guerre de 1870, il est le grand père de Charlotte Gagnon, épicière aux Forges. Il est a préciser que François le frère de Prosper Julien est mort en 1856 à Constantinople lors de la guerre de Crimée .*



*C'est qui elle ?*



*Ah lui je le reconnais*



*Un mariage à la Tannerie en 1913*



*An 1908, Louveau Eugène  
et Prier Eugénie*



*En 1928 aux Forges*



## École de St Bômer les Forges



Le 10 février, c'était Carnaval !



### **Voyage scolaire à St Malo**

Les CE1 et CE2 se sont rendus au musée Jacques Cartier, puis ont découvert St Malo intra muros le 16 mai .



## École de Lonlay l'Abbaye



Le 12 mai, les élèves des 3 classes ont assisté au spectacle musical « Le bergers de sons » à Flers. Un conte avec des musiques du monde.

### **Voyage scolaire à la chèvrerie de la Saffrie**

Les deux classes de maternelle se sont rendues à la chèvrerie le 2 juin pour découvrir l'élevage et la fabrication du fromage.



**Projet intergénérationnel**  
Les 3 classes se sont rendues en mai-juin à la collocation « Age et vie » pour rencontrer les résidents. Ils ont échangé autour d'un goûter. Un moment très doux et agréable pour tous.



# Projet « Autour du monde » 2022-2023



Spectacle de danse de l'école sur le thème « Autour du monde » le 16 juin.



Exposition de toutes les classes sur le thème des pays du monde.



Nous remercions tous nos partenaires pour l'organisation de ces événements : Mairie, APE, parents bénévoles, CDC, biscuiterie de l'Abbaye, services civiques, ATSEM.



# Classe découverte des CM1-CM2

Du 19 au 23 juin les élèves sont partis à Ouistreham



Au programme : découverte du milieu marin, char à voile et devoir de mémoire de la seconde guerre mondiale.



Nous remercions, l'APE, les mairies et la CDC pour leur aide financière.



## Association Parents d'Elèves Lonlay / St-Bômer

Les actions menées ce semestre ont tournées autour du grand projet « le Monde » des 2 écoles :

Le déjeuner aux tripes le dimanche 05 février à la salle des fêtes de St Bomer. Environ 120 repas ont été servis.

Les œufs de Pâques en chocolat avec une grille et des cases à vendre. 54 grilles ont été vendues par nos petits commerciaux en herbe auprès de leurs parents, familles, voisins, amis.

La fête de l'école le 16 juin sur le thème des « danses du monde » à la salle polyvalente de Lonlay. L'APE a préparé l'après show, avec des repas internationaux : hot-dog comme en Amérique et rougail saucisses, spécialité de l'île de la Réunion. 330 repas ont été vendus à cette occasion, repas pris dehors sous une douce chaleur d'été jusque tard dans la nuit.

Nous remercions tous les parents pour leur participation financière à ces actions et rappelons que tous les fonds récoltés financent :

les sorties spectacle ou cinéma ou théâtre tout au long de l'année

l'achat de matériel (ex : livres, sport)

les sorties de fin d'année en bus des enfants de l'école (ex 2023 : Chèvres de la Saffrie à Montchamp, zoo de Champrépus, cité corsaire de St Malo) et notamment cette année le séjour de 5 jours à Ouistreham pour les CM1 et CM2 avec une contribution financière de l'APE à hauteur de 3000€.

Chaque contribution financière de l'APE permet de réduire la participation des familles sur les sorties organisées par les enseignants et soutenir les projets des écoles.

Dès la rentrée de septembre, nous organiserons de nouveau nos animations habituelles (pique-nique de rentrée mi-septembre).

Venez nous rejoindre et suivez-nous sur <https://www.facebook.com/apelonlaystbomer> pour l'actualité des écoles et des idées de sorties famille pendant l'été.

A très bientôt sur nos manifestations ! **Le Bureau (Nicholas, Florent, Stéphanie, Aurore, Isabelle, Emeline)**



Chocolat de la Boulangerie de Saint Bômer



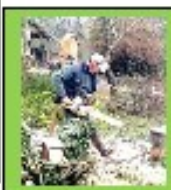
Tripes à la salle des fêtes de Saint Bômer les Forges



Trois rencontres en ce début d'année !



Le 18 janvier Dominique et Jean Claude ont accompagné les enfants pour leur transmettre leurs savoirs faire notamment « Le coup du marteau ». Chacun a emporté son nichoir à mésanges.



Le 19 janvier ils sont venus, bûcheron, fagotier montrer de quel bois ils se chauffent et tous se sont réconfortés autour de la table et apprécié harengs, grillades, pommes de terre.



Le 29 mars, nos petits curieux ont écouté la sève des arbres. Jean Claude leur a montré comment greffer un poirier William. Pour finir chacun a planté des pommes de terre dans la butte.



**Ils m'ont suivie les yeux fermés le 25 mai 2023 pour enjoliver le « chant » des bes-**



**Michel et Dominique**



**Gilbert**



**Francine**



**Bernard**



**Marie Pierre et Liliane**



**Venez déguster mon vin de palme !**



**Jacqueline et Swan**



**Jean Claude et Swan**



**Ils sont beaux nos marteaux !**

**Partage de nos savoirs et transfert de nos connaissances.**



**Le samedi  
3 juin, Etienne Lambert est revenu  
nous faire partager sa passion des oi-  
seaux.**

**Dans ce «chant» des bestioles, j'entends où je vois des choucas des tours, des moineaux(en voie de disparition), des hirondelles des cheminées et des fenêtres. Ici c'est un paradis pour la fauvette à tête noire. Le buis est idéal pour les merles. Le pouillot véloce, insectivore est en voie de disparition dû au changement climatique.**

**Ici séjournent des pigeons ramier et tourterelles turques (depuis 1970).**

**3 « rrous ! » pour la tourterelle, 5 « rrous ! » pour le pigeon ! Et puis aussi le troglodyte mignon, les mésanges bleues, noires, le rouge gorge, l'alouette des champs l'accenteur mouché, le gobe mouche gris, la grive musicienne, la corneille, la buse...**

**Si vous nourrissez les oiseaux pas de boules de graisse (graines d'Asie) plutôt du suif et de l'eau. (fin novembre à fin février)**

**J'envisage de vous faire découvrir les papillons nocturnes.**





pour tous, toute la vie, partout



**L'Assemblée générale de l'ADMR s'est déroulée le 5 juin 2023.** Roland Desdoits, président, a remercié les personnes présentes : élus, adhérents et membres du personnel.

Il a informé l'assemblée que l'association était constituée en 2022 de 7 responsables bénévoles ( + 2 salariées représentantes du personnel ), de 17 salariées, et que 156 personnes avaient été aidées ( 148 en 2021 ).

**Le rapport d'activité 2022 démontre un nombre croissant de clients.** Malgré cela, le nombre d'heures effectuées a connu une baisse : 2 raisons à cela, principalement le manque d'effectif et de nombreux arrêts de travail. Le Président fait remarquer qu'il est de plus en plus difficile de trouver du personnel : « l'aide à la personne » connaît de gros problèmes de recrutement, mais pas que...En effet, toutes les branches d'activité connaissent ces difficultés !

**Depuis quelque temps, l'association ADMR voit son personnel bouger :** du fait des changements dans l'effectif, la gestion des plannings est parfois compliquée et entraîne des modifications parfois de dernière minute. MERCI aux salariées et aux clients pour leur compréhension .

L'ADMR de St Bômer participe aux projets en cours de la Fédération : poursuite de la démarche qualité, et déploiement d'une feuille de route « Demain, l'ADMR dans l'Orne, ensemble dynamisons le réseau ».

**Le Président présente le rapport financier affichant le bon fonctionnement de l'association,** et remercie les mairies pour les subventions accordées chaque année.

Après l'intervention de Emilie LENEVEU, sophrologue ( installée depuis peu à St Bômer ), le pot de l'amitié est partagé avec toutes les personnes présentes.





**Samedi 27 mai**, l'association Demain un rêve a organisé un tournoi de pétanque. Ce concours de pétanque organisé sur le terrain de sport de Saint Bômer a vu la participation de 24 équipes. Gaël et Richard en ont été les lauréats.

Le président, Etienne Lemoine profite de cette occasion pour nous expliquer le but de son association :

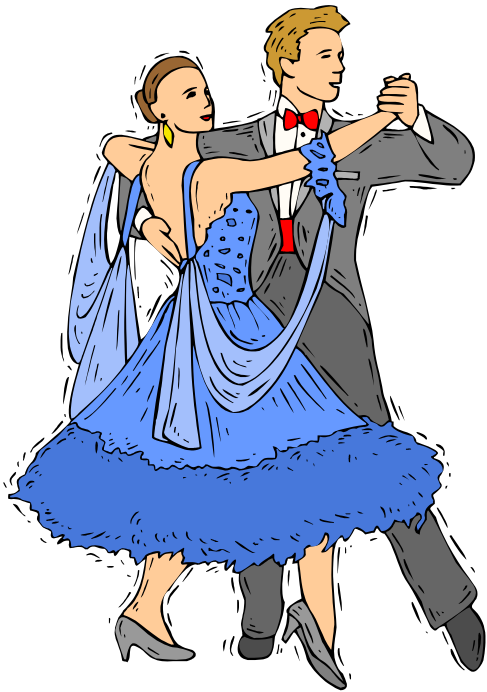
**« Nous avons à cœur de réaliser les rêves de personnes en situation de handicap. Pour cela, nous organisons différentes manifestations au profit de l'association ».**

**Nous lançons aussi actuellement une grande enquête à destination des familles ayant des personnes en situation de handicap. Le but de cette enquête est de faire un bilan des besoins et des difficultés des familles. Plus il y aura de témoignages, plus l'impact sera fort ».**

L'Association recherche toujours des bénévoles qui souhaiteraient s'impliquer dans l'organisation de ces différentes manifestations.

- Renseignements sur l'association ou pour obtenir la fiche sur l'enquête des familles : 06.24.07.58.92 ou sur leur page Facebook « demain un rêve ».





# BOHAMADANSE

Danses latines, standards et en ligne, il y en a pour tous les goûts le jeudi soir à St Bômer.

Reprise de notre activité **le jeudi 14 septembre 2023 à 20 heures** à la salle des fêtes de St Bômer.

Venez nous rejoindre avec votre cavalier ou cavalière.  
Deux séances de découverte vous seront offertes.

Horaires: 20h à 20h45 débutants  
20h45 à 21h10 danses en ligne pour les deux groupes  
21h10 22h deuxième groupe

Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Renseignements au : 02 33 37 25 54 ou 06 19 88 63 38

Le président : Georges Gigan





## SBS KARATE TAÏ CHI SAINT-BOMER-SPORT



Patrice Jobard professeur de Karaté au club de St Bômer a obtenu son 5ème DAN un honneur pour notre club.



Passage de grade le 20 juin 2023



Les professeurs, tous bénévoles, de Karaté et Taï chi  
Patrice Jobard, Dominique Jouin, Samuel Killo



Le jury et des élèves très concentrés

Contacts : Béatrice Guérin : 06 65 31 22 73

Dominique Jouin : 06 71 23 15 68

Reprise des cours le lundi 11 septembre Taï Chi 20 h 30

Mardi 12 septembre KIKO à 9 heures

Mardi 12 septembre Karaté enfants 18 h 30 suivi Karaté adultes 19 h 30

Date à retenir : Soirée dansante le samedi 20 janvier 2024



# Gym Volontaire

Le temps passe vite, voilà déjà une année de passée !  
C'est autour d'une petite corbeille de fruits que nous avons clos le dernier cours avec Marta.  
Nous lui avons remis un panier garni pour marquer son départ et la remercier de ses cours.

A compter de la rentrée prochaine, **Mardi 12 Septembre 20h00**, nous accueillerons Angela ,  
professeur de Zumba - certaines d'entre vous ont déjà eu le plaisir de la rencontrer et  
d'apprécier ses cours dynamiques lors de son remplacement pendant l'arrêt maladie de Marta

Pour information, nous serons présents au forum des associations (samedi matin 9 septembre).

Je remercie Béatrice GUERIN (trésorière) et Andrée TATIN (membre active qui gère les clés  
de la salle , le chauffage quand besoin est, sort le matériel approprié au cours etc...), merci à  
vous d'être à mes côtés.

Les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances.

La Présidente,  
Béatrice GENISSEL

## DU NOUVEAU DANS L' ASSO A LA RENTREE

### Une session spéciale ZUMBA



### Gym Fitness

### St Bômer les Forges\*

Année Spéciale

# 100% ZUMBA

Ambiance Conviviale – Programme tonique mais accessible à tous

**Tous les Mardis de 20h00 à 21h00**

**RDV Mardi 12 Septembre**  
**à la Salle des Fêtes de St Bômer**

Venez essayer, ça n'engage à rien, **1<sup>er</sup> cours OFFERT !**

Plus de renseignements au 06.64.03.60.20.

\* Adultes et jeunes de + de 14 ans

Pas de Gym pendant les Vacances Scolaires

Possibilité Achat Carte  
10 entrées 50€

**Le Mardi**  
**De 20h à 21h**



## ASSOCIATION MUSICALE DE ST BOMER LES FORGES

**Mercredi 28 juin s'est tenu l'assemblée générale de l'association musicale de St Bomer les Forges** dans une bonne humeur avec de nombreux participants.

L'association montre une stabilité des effectifs avec un total de 60 élèves répartis entre piano, guitare, batterie, chant et chorale.

Les élèves viennent principalement de St Bomer puis de nombreux autres villages : St Mars d'Egrenne, Banvou, la Ferrière aux étangs, St Fraimbault, Dompierre mais aussi de Champsecret, Lonlay L'Abbaye, Bagnoles de l'Orne, La Chapelle au Moine, Le Chatelier, St André de Messei, St Clair de Halouze.

Le bilan moral et financier sont positifs.

Un nouveau bureau a été élu avec à sa tête **Alain TROUSSIER** habitant St Bomer les Forges élu président à l'unanimité.



**Alain Troussier** et ses petits-enfants avec Héroïse au gala de fin d'année.

**Les cours reprendront en septembre.**

Renseignements et inscriptions auprès des professeurs

**Guitare : Héroïse THIRON (06 79 31 56 74)**

**Batterie : Manu ALBO (06 70 82 61 23)**

**Piano, accordéon : Patrice DELACOUR (06 82 19 43 89)**

**Chant et Chorale : Cécile PERRETO (06 37 87 59 68)**



## *Le Club des Loisirs et de l'Amitié*

Assemblée Générale du 26 janvier 2023 : Le nombre d'adhérents a légèrement augmenté, passant à 134 adhésions à 18 €. Le Conseil d'Administration reste inchangé, tous ont été réélus à l'unanimité.

- 3 avril : A.G. Départementale à Bagnoles suivie d'un repas et spectacle.



- 22 mai : notre club de St Bômer organise une sortie d'une journée à Rabodanges déjeuner croisière sur le val de l'Orne, suivi d'une visite du monde miniature à Clécy avec pause crêpe et verre de cidre. Le soir, au retour, pour clôturer cette agréable journée, un apéro et quelques gourmandises ont été offerts à la salle des fêtes aux 43 personnes présentes. Une belle réussite et grande satisfaction pour notre club !!





- Aujourd'hui, c'est les vacances : Profitez de cette pause de l'été....
- La rentrée est prévue le jeudi 7 septembre, avec la collation habituelle.
- Le jeudi 21 septembre, c'est la marche cantonale à la Haute Chapelle avec le midi un repas choucroute ou assiette anglaise (20 €).
- Le lundi 9 octobre : concours de belote à la salle des fêtes de St Bômer.
- le vendredi 13 octobre : spectacle MUSICAL COMIQUE, cabaret « VIVE LES VACANCES » à Condé-sur-Noireau 26 € et 1 h 40 de chants, ballets, de rire et de bonne humeur.
- le mardi 14 novembre : spectacle au forum de Flers 37 € « Les Pépites de l'Amérique du Sud » avec la Troupe « TENOCHTITLAN » composée de 18 danseurs/danseuses, 10 musiciens Mariôchis, d'un Tenor et d'une chanteuse. A voir l'originalité de leurs costumes !!
- Le repas de Noël est prévu le jeudi 14 décembre
- Ne pas oublier les voyages organisés par le département : tous les adhérents ont la possibilité de s'y inscrire !! Fin juin nous avons eu le voyage ANCV en Aquitaine à Carcan Monbuisson (2 adhérents de St Bômer inscrits). En octobre, un voyage à Galice en Espagne (Hélas complet très rapidement)

- L'atelier « travaux manuels » qui, tous les mardis AM à 14h30 salle des Bohamadiens, se retrouve pour tricoter, faire du crochet... fabriquer des couvertures de laine... Mais aussi discuter, passer du temps ensemble... la saison s'est terminée autour d'un repas à la Ferrière aux Etangs ».



- les activités marche, pétanque, jeux de cartes et de société, le jeudi tous les 15 jours (semaines paires) salle des Bohamadiens.... Et les répétitions de chorale tous les mardis de 10 h à 12 h à Domfront.
- Venez rejoindre notre association, il y en a pour tout le monde, tous les âges, venez nous donner de nouvelles idées, dans la bonne humeur, la convivialité et l'amitié..



## ENTENTE SPORTIVE LONLAY ST BOMER

### BILAN DE LA SAISON 2022-2023

Nous avons terminé la saison 2022-2023 avec nos trois équipes de Jeunes : U9, U11 et U13.

Les U9 ont contribué à participer aux Plateaux : deux Plateaux Futsal à Céaucé puis les Plateaux sur herbe à Flers, Athis, Briouze, Lonlay, La Ferrière et Domfront.

Ils ont participé à la Journée Nationale des Débutants (JND) à Argentan le Samedi 10 juin 2023.



Les U 11, eux aussi ont continué les Plateaux : deux Plateaux Futsal à Céaucé puis les Plateaux sur herbe à Frênes, Juvigny, Domfront, Céaucé, la Selle la Forge, Flers, Juvigny et Lonlay. Ils ont aussi participé au Challenge B où ils ont fait un très beau parcours : finissant 4ème aux classements des sélections sur 35, ils ont donc été qualifiés pour la finale qui s'est déroulée le samedi 17 juin 2023 à Flers (seuls les 12 premiers étaient qualifiés) et ils terminent 5ème sur 12. Bravo !



Les U13 , qui avaient fini premiers en niveau 3 sur la première demi-saison, ont joué la deuxième partie en niveau 2 où ils ont découvert un niveau de jeu supérieur et terminent à la 3ème place. Ils ont aussi participé au Challenge B : lors des sélections ils ont terminé 13ème sur 23, seuls les 8 premiers étaient qualifiés pour la finale. Belle saison !



Cette saison, le club a mis en place une « opération survêtements » en participant pour le tiers de la dépense. Pour récompenser les jeunes et remercier les dirigeants et parents pour le transport des enfants, le Club a organisé et pris en charge une sortie au stade d'Ornano à Caen pour voir le match CAEN - NIMES. Une Belle soirée, pour beaucoup c'était une découverte (stade, ambiance...) et ce fut un beau match avec une victoire de CAEN.



Lors de notre journée découverte , le mercredi 28 juin 2023, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Brigitte LEFRANCOIS, membre de la Commission Foot Animation du District de l'Orne qui est venue avec son « Caddy Car » rempli de matériel ce qui a permis la découverte de nouveaux jeux.

Comme chaque mercredi les enfants ont partagé le goûter et ont aussi reçu une récompense du District. Un grand merci à Brigitte et au District.

#### Les perspectives pour la saison 2023-2024 :

Normalement en septembre, nous repartirons avec des U9 (filles et garçons nés en 2017, 2016, 2015) ; des U11 (filles et garçons nés en 2014, 2013 et 2012 pour les filles) ; des U13 (filles et garçons nés en 2012, 2011 et 2010 pour les filles). Nous souhaiterions pouvoir reconstruire une équipe senior (18 ans en 2024 et plus...).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Président au 02.33.38.76.19 ou la secrétaire au 06 70 63 17 32

Amicalement Foot Le Bureau

# As. Sauvegarde du Patrimoine de St Bômer

ASSEMBLEE GENERALE DU 7 FEVRIER 2023

Bilan financier 2022

Recettes : adhésions 185 €, dons 140 €, concert 399 €.

Dépenses : Assurance 88 €, chorale 150 €.

Avoir au 1er janvier 2023 : 2 448 €



Au cours de cette réunion, le montant de l'adhésion 2023 a été maintenu à 5 €.  
Nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre !!!



Un nouveau concert est prévu le  
**DIMANCHE 22 OCTOBRE 2023**  
À 15 heures - Eglise de ST BOMER LES FORGES  
Chorale « Arc en Ciel »

Il est également prévu une soirée THEATRE le  
**SAMEDI SOIR 9 MARS 2024**  
salle des fêtes de St Bômer  
Avec la Troupe de TINCHEBRAY

---

BULLETIN D'ADHESION à l'As. « SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE ST BOMER »

NOM : Prénom :

Adresse :

désire adhérer à l'Association "Sauvegarde du patrimoine de St Bômer les Forges" et verse la somme de 5 euros pour ma cotisation annuelle 2023

Le ..... 2023. Signature,



**SIESTES BUCOLIQUES**



SAINT BOMER LES FORGES

**DUMONT & DALERCI**  
JAZZ BOSSA NOVA

**DIM 09**  
JUILLET

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE  
[WWW.VILLE-DOMFRONT.FR](http://WWW.VILLE-DOMFRONT.FR)





# A SAINT BOMER



# Le Relais livres

*est agrandi*

Un agrandissement du relais livres a été réalisé en ouvrant la cloison avec une salle qui n'était plus utilisée par la musique.

Cet agrandissement, qui double la surface a permis de créer un espace pour les enfants.

Des livres et Bd leurs sont consacrés, le mardi en attendant leur cours de musique ou de karaté ils peuvent venir les lire ou les emprunter.



Le relais livres est ouvert à tous. En réseau avec Domfront, Lonlay et Champsecret, les adhérents ont accès à tous les dépôts, ils peuvent y faire des réservations sur le Web via leur compte.

Pour en bénéficier une cotisation annuelle de 10€ est demandée, pour les enfants de moins de 18 ans, c'est gratuit.

*Le relais livres est ouvert tous les mardi de 16h30 à 18h30*

**Les permanences sont assurées par des bénévoles, par groupe de deux.**

Qui sont :

Anne Marie Duguey

Béatrice Guerin

Marie Jo Joulaux

Arlette Louveau

Monique Margerie

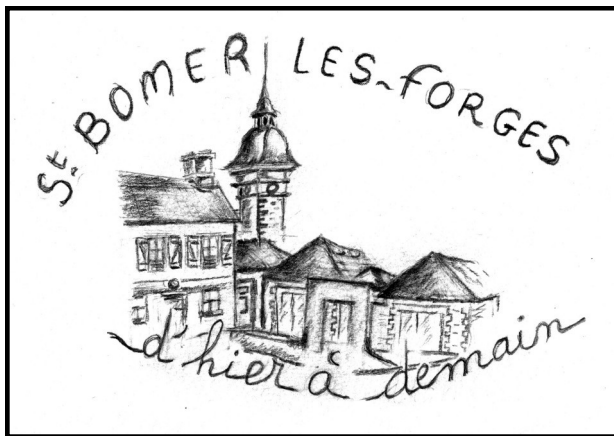
Jean Claude Margerie

Michel Roullier

Dannie Roussel

Jacqueline Roussel





Notre association, a comme but la collecte de photos et de documents sur la commune de St Bômer les Forges. Le résultat de ces collectes nous permettent de réaliser des expositions et des revues. Après les revues concernant, les Forges, Le Bourg et ses maisons et les Ecoles, nous avons édité une revue sur les conscrits de St Bômer.

Des photos anciennes et des plus récentes avec aussi des retrouvailles avec les noms quand nous avons réussi à les collecter.

La photo qui est en couverture de cette revue date de 1912 ou sont présents les anciens combattants de la guerre de 1870.

Nous remercions les personnes qui nous ont prêté leurs photos et qui nous ont aidé dans nos recherches.

*Le président Louis Quillet*

La revue est proposée au prix de 13€, elle est disponible à la mairie et auprès de Louis Quillet tel: 06 12 86 20 41 et de Jean Claude Margerie tel: 06 89 10 17 03.

Rappel, les anciennes revues ont été rééditées et sont de nouveau disponibles



## Saint Bômer les Forges

### « Une santé AXA pour votre commune »

La mutuelle communale se développe de plus en plus, Saint Bômer les Forges a décidé de réitérer cette action sociale avec la compagnie AXA représentée par Jean-Luc LEVERRIER ET Johann DURAND

Ce système permet une véritable économie sur le budget des ménages et un gain de pouvoir d'achat. Il permet aux futurs assurés de bénéficier d'une réduction de 25% à vie sur leurs cotisations, soit une économie en moyenne de 400€ à 500€ par an.

Cette proposition s'adresse aux 60 ans et plus, aux travailleurs non-salariés, agricoles ou non et pour les fonctionnaires (agents publics titulaires). Les autres peuvent bénéficier d'une réduction de 15%. Cette offre est accessible à tous, sans limite d'âge ni questionnaire médical.

Jean-Luc LEVERRIER et Johann DURAND se déplacent à domicile et proposent tout d'abord un bilan des mutuelles déjà souscrites puis, à prestations égales, établissent des comparaisons personnalisées. D'autres prestations sont proposées telles que l'assurance-vie, la perte d'autonomie et les obsèques.

**Pour plus de renseignements une réunion publique est organisée par la Mairie le 06/09/2023 à 20h salle des Bohamadiens.**

Tel: Jean-Luc LEVERRIER: 06 09 32 27 44

Tel: Johann DURAND : 06 76 20 40 14



## Balades à St BÔMER



Jean Claude Margerie, propose des balades conviviales et gratuites pour une rencontre et des échanges hors des sentiers battus.

En 2023, à Saint Bômer trois sorties sont programmées

**Le lundi 17 juillet;** avec comme thème, l'histoire du bourg de St Bômer, commentaires sur les maisons et les habitants, et visite de l'église, son histoire.

**Le lundi 31 juillet,** les manoirs, la chouannerie à St Bômer, les seigneurs.

**Le lundi 14 aout,** reprise des deux premières balades aux choix des participants.

Départs à 14h30: place du Bourg à Saint Bômer les Forges

Durée des visites 2h30

**Réservation obligatoire:** Office de tourisme du Pays de Domfront  
tel: 02 33 38 53 97 ou par mail [info@ot-domfront.com](mailto:info@ot-domfront.com)

# NOUVEAU

## *Collecte des ordures ménagères en porte à porte*



La collecte des ordures ménagères évolue à partir du 1er juillet 2023  
Les ordures ménagères, sac noir, seront collectées **au porte à porte tous les vendredis sur l'ensemble de la commune.**

Les sacs jaunes de tri qui sont à votre disposition à la mairie seront collectés **tous les vendredis dans les agglomérations du bourg, des Forges et dans les lotissements.**

**Dans la campagne ils seront collectés les vendredis des semaines impaires.**

En campagne le porte à porte se fera dans tous les chemins à l'exception de trois lieux où le camion n'a pas la possibilité de manœuvrer.

**Des bacs seront placés pour les lieux inaccessibles.**

Les containers en campagne ont été supprimés, les bacs à verres sont disponibles aux Forges sur le parking de covoiturage et au bourg sur le terrain de sport.



Du nouveau  
dans votre commune !

**100 %** des emballages  
et des papiers se trient !

**A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022, ENSEMBLE trions plus simplement !**

Madame, Monsieur,

**La Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco apporte des changements significatifs à la collecte des emballages.** En effet, les consignes de tri se simplifient et s'étendent à tous les emballages sur tout le territoire Domfrontais !

Jusqu'à aujourd'hui, vous deviez trier vos déchets recyclables dans les contenants suivants :

- **Dans votre sac de tri bleu ou conteneur de tri :** Tous les papiers, les journaux/magazines et les emballages en carton.
- **Dans votre sac de tri jaune ou conteneur de tri :** Emballages métalliques (conserves, canettes, aérosols...), les briques alimentaires, les bouteilles et flacons en plastique.
- **Dans le conteneur de tri pour le verre :** Tous les pots, bocaux et bouteilles en verre.

**A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, les consignes de tri évoluent.**

Continuez à trier le verre dans les conteneurs mis à votre disposition et à mettre dans votre sac bleu ou conteneur de tri, les emballages en carton, les papiers et les journaux magazines.

**Dans votre sac jaune ou conteneur de tri, les consignes se simplifient.** En plus de ce que vous triez déjà, vous pouvez dès aujourd'hui y mettre tous vos emballages : pots de yaourts, opercules, barquettes même en polystyrène, films alimentaires, sacs plastiques, blisters, sachets, filets de pommes de terre, tubes de dentifrice, etc...

Il faut bien intégrer le terme « **EMBALLAGE** ». Désormais, n'hésitez plus : Si c'est un emballage, sans exception, il peut aller au tri.

**Ce n'est pas un emballage = Poubelle ordures ménagères ou déchèterie.** Les objets en plastique (ex : jouets, petits électroménagers, vaisselles en plastique, paille...) ne sont pas des emballages. Il ne faut donc pas les déposer dans les sacs ou conteneurs pour le tri.

La poubelle d'ordures ménagères ne vous servira que pour les restes alimentaires si vous n'avez pas de composteur, les déchets d'hygiène (coton-tige, coton), les couches, l'essuie-tout, les mouchoirs en papiers, les masques, etc...

L'intérêt pour les habitants est de simplifier le geste de tri même s'il y a quelques règles à respecter : inutile de les laver, il faut juste que les emballages soient vides et non empilés.

Pour éviter les doutes, un mémo tri ci-après vous précise les nouvelles consignes.

**Ces nouvelles consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).**

Vous êtes acteurs de la réussite de ce projet, votre rôle est très important. **Tous ensemble nous pouvons réussir à maîtriser les coûts (sans cesse en augmentation) et limiter l'empreinte carbone en triant nos déchets dans les bons contenants.**

Arrêtons les incivilités, les dépôts sauvages. Pensons aux déchèteries pour les déchets encombrants, le mobilier, les gros cartons bruns, les déchets diffus spéciaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets verts, les piles, les cartouches d'encre, le textile etc...

**Une question ? N'hésitez pas à nous contacter :**

**02.33.30.76.32 / 02.33.30.18.53**

**servenvironnement@wanadoo.fr**

(En cas d'absence, veuillez laisser votre message avec vos coordonnées téléphoniques pour que l'on puisse vous rappeler).

**Faisons de notre territoire un exemple pour les collectivités voisines en ayant des performances de recyclage supérieures à la moyenne nationale !**

Bernard SOUL, Le Président



La famille du *tri*  
**S'AGRANDIT**



**TOUS LES EMBALLAGES et TOUS LES PAPIERS se trient.**

**CITEO**

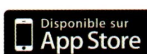
Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

**[www.domfront-tinchebray-interco.fr/fr/information/6639/dechetteries](http://www.domfront-tinchebray-interco.fr/fr/information/6639/dechetteries)**



**À JETER ?  
À RECYCLER ?**

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ  
**L'APPLI GUIDE DU TRI**



**Nouveau!**

**Aujourd'hui, tous les emballages se trient...  
Tous les papiers se recyclent...**

- 1** → **C'est un emballage ? Dans le sac ou colonne de tri !**  
Attention seuls les emballages se trient, pas les objets ni la vaisselle.
- 2** → **Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**
- 3** → **Déposer vos emballages en vrac dans les sacs de collecte ou colonne de tri.** Attention à ne pas emboîter les emballages.

## **MÉMO-TRI !**

### **Conteneur jaune : les emballages à trier**

*Yellow container : packaging to sort*



**Les bouchons aussi !**  
*Bottle caps too !*

**Tous les emballages en plastique, les emballages en métal et les briques alimentaires**

*All plastic packaging, metal packaging, food bricks packaging*

### **Conteneur bleu : les papiers / emballages cartons**

*Blue container : paper / cardboard packaging*



**Prospectus, enveloppes, journaux, magazines, catalogues, annuaires, cartons**

*Ads, envelopes, newspaper, magazines, catalogs, directories, cardboard*



**+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !**

### Conteneur vert : les emballages en verre

Green container : glass packaging



**Pots, bocaux et bouteilles / Glass jars and bottles**

### Déchèterie

Recycling center



**Piles, ampoules, bidons, jeux, électroménager, pots en terre...**

Batteries, bulbs, cans, games, domestic appliances, clay pots fabric...

### Compost

Compost



**Déchets organiques / Organic waste**

### Les ordures résiduelles

Residual garbage



**Objets cassés, couches, lingettes, papiers souillés, protections hygiéniques, vaisselle cassée, vaisselle en plastique...**

Broken goods, diapers, wipes, soiled papers, sanitary protections, broken dishes, plastic dishes...



**Un doute, une question sur le tri ?  
appelez au 02.33.30.76.32 / 02.33.30.18.53  
servenvironnement@wanadoo.fr**

## Mettez votre nom sur la boîte aux lettres

Si votre logement a été construit après 1979, vous êtes dans l'obligation de posséder une boîte aux lettres normalisée.

### Ce qui inclut de mettre au minimum son nom sur sa boîte aux lettres.

Le numéro de votre habitation doit également être lisible.

Même si c'est une obligation, c'est également un devoir. Si vous n'avez pas de nom sur la boîte aux lettres, ne vous étonnez pas de ne pas recevoir votre courrier. Les services de La Poste et de livraison n'ont pas forcément le temps de chercher si cette adresse est effectivement la votre.

Pour mener à bien la distribution du courrier et des colis, il est beaucoup plus efficace pour votre facteur d'avoir sur la boîte aux lettres votre identité. Inscrire son nom sur une boîte aux lettres n'est pas bien compliqué ! Et d'ailleurs, si vous souhaitez protéger votre identité, votre nom de famille est suffisant.

Une boîte aux lettres conforme et accessible, c'est un gage de distribution facilitée pour votre facteur ou votre livreur.

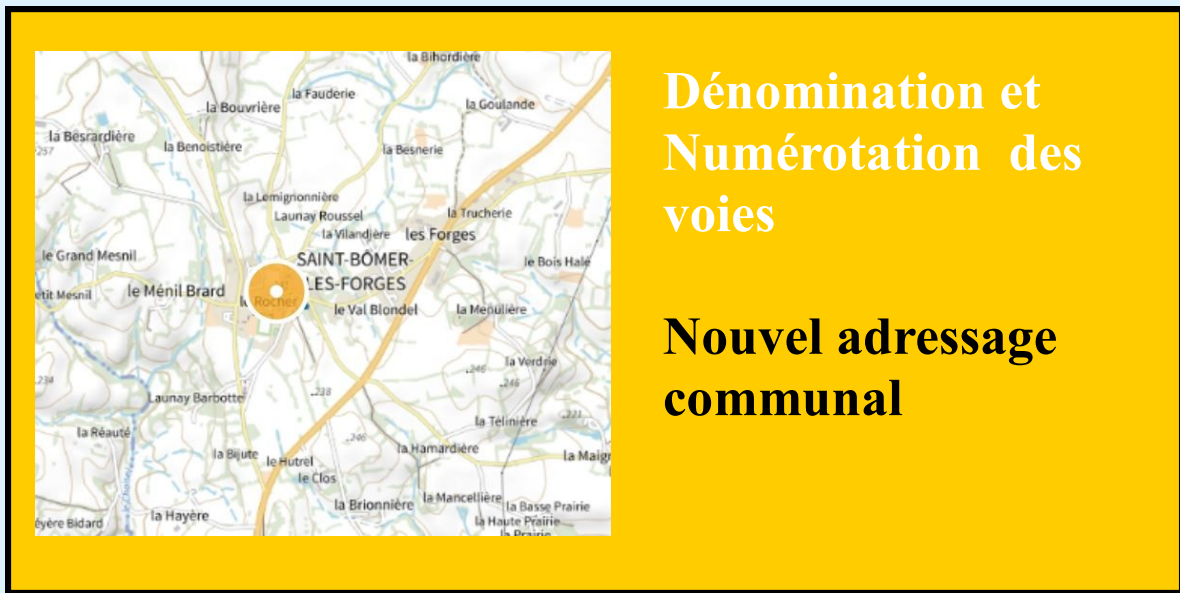
### Une boîte aux lettres conforme, c'est :

- Une qualité permettant de protéger efficacement les objets déposés,
  - Un format aux grandes dimensions: minimum 260 mm (H) x 260 mm (L) x 340 mm (P),
- Une serrure compatible avec la distribution postale et une ouverture totale de la porte pour que le facteur puisse y introduire des objets qui n'entreraient pas par la fenêtre d'introduction,
  - Un porte-étiquette pour indiquer votre nom.

### L'accessibilité de votre boîte aux lettres est essentielle pour la distribution :

- En limite de propriété, en bordure d'une voie ouverte à la circulation publique, dégagée et permettant aux véhicules de faire demi-tour sans risque pour les riverains et les agents,.
  - Accessible à partir d'un véhicule (le bas de la boîte aux lettres positionné entre 1 m et 1,5 m du sol),
  - Incorporée dans un pilier de portail d'entrée ou dans un mur de clôture,
  - Avec un accès direct depuis l'extérieur sans difficulté et sans risque (et notamment pas derrière un grillage, hors de portée du chien, etc.).





## Dénomination et Numérotation des voies

## Nouvel adressage communal

**À quoi sert l'adressage ?**

**LA FIBRE ARRIVE AU VILLAGE**

Je veux me raccorder, les opérateurs télécoms ont besoin de mon adresse pour connaître mon éligibilité et venir me raccorder au réseau.



**POUR MES DÉMARCHES EN LIGNE**

J'ai besoin d'adresses à jour dans les formulaires en ligne (cartes grises, cartes d'identité, etc.).



**JE VIENS D'AVOIR UN ACCIDENT**

Les pompiers cherchent à me localiser au plus vite.



Nous avons le plaisir de vous informer que l'adressage de la Commune (démarche de dénomination et numérotation des voies) est en phase de finition.

Cet adressage de la commune a été initié suite au constat d'une mauvaise qualité des adresses (homonymie, numéros manquants, nom de voies absentes) qui complique votre localisation pour différents organismes de secours et de services

La commission communale a essayé dans la nominations des chemins et routes de garder une cohérence avec les noms usuels utilisés avant l'adressage.

Les plaques de numérotation de vos maisons ont été distribuées, la règle de la pose est que ces numéros soit visible de la route ou du chemin, l'idéal est la pose sur la boite à lettres ou le poteau de la barrière de votre entrée.

Les panneaux de signalisations des voies vont être posées prochainement. Avec l'usage si cela est avéré, il serait possible d'ajouter des panneaux sur les bretelles quand les maisons ne sont pas visibles de la route ou du chemin.

Avec le développement des services à la personne à domicile, du e-commerce, le développement des entreprises et des enjeux liés à l'attractivité du territoire, il est une nécessité de disposer d'une adresse permettant une géo localisation précise.

Une adresse complète est également une condition indispensable pour bénéficier de l'accès à internet très haut débit (installation de la fibre).

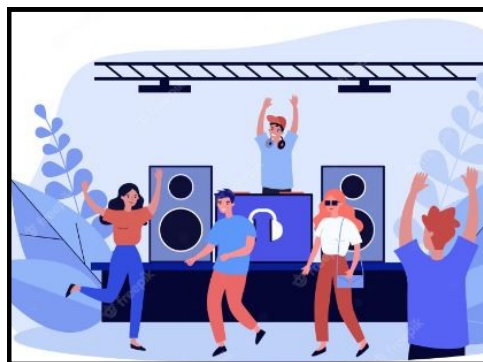
Dans ce contexte, la qualité de l'adresse constitue une question d'intérêt général. C'est un outil qui permet à chaque citoyen et personne morale d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de service de plus en plus large. La normalisation de l'adresse pour notre commune est une condition d'égalité entre les citoyens.

A l'issue de cette démarche, votre adresse a été modifiée. Dans ce cas, vous avez reçu l'ensemble des éléments de notification.

Les services fiscaux ont mis votre nouvelle adresse à jour, si il y a des erreurs dans leur transcription vous pouvez les contacter ou aussi vous adresser à la Mairie qui peut faire les démarches nécessaires.

La poste a reçu l'ensemble des nouvelles adresses, il semble que la Poste a eu quelques problèmes dans les numérotations reportées, dans ce cas, l'adresse que vous avez reçu par la mairie est celle qui est conforme, contactez alors la poste pour signaler l'erreur.

# Troubles de voisinage



*Le bruit ou les nuisances olfactives générés par vos voisins peuvent constituer des troubles de voisinage et être sanctionnés sous certaines conditions.*

*Vous êtes incommodé par des bruits de voisinage au sein de votre immeuble ou à proximité de votre maison ?*

*Ces bruits peuvent émaner d'une personne ou d'un animal ou d'une installation.*

*Ils peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils constituent un trouble anormal se manifestant de jour ou de nuit.*

Un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage si l'auteur du bruit a **conscience du trouble** qu'il engendre **et qu'il ne prend pas les mesures pour y remédier**.

Peu importe l'heure du jour ou de la nuit, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage s'il est **répétitif ou intensif ou s'il dure dans le temps**.

**Il peut s'agir du bruit causé par :**

- Un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête...)
- Une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, pétard et feu d'artifice etc. ....)
- Un animal (exemple : aboiements de chien). Les aboiements d'un chien sont générateur d'un trouble reconnu par la loi (code de la santé publique) et peuvent, de ce fait, être sanctionnés

## Usage d'appareils bruyants

Pour préserver la tranquillité de chacun, tout appareil entraînant des nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse, ...) ne peut être utilisé qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

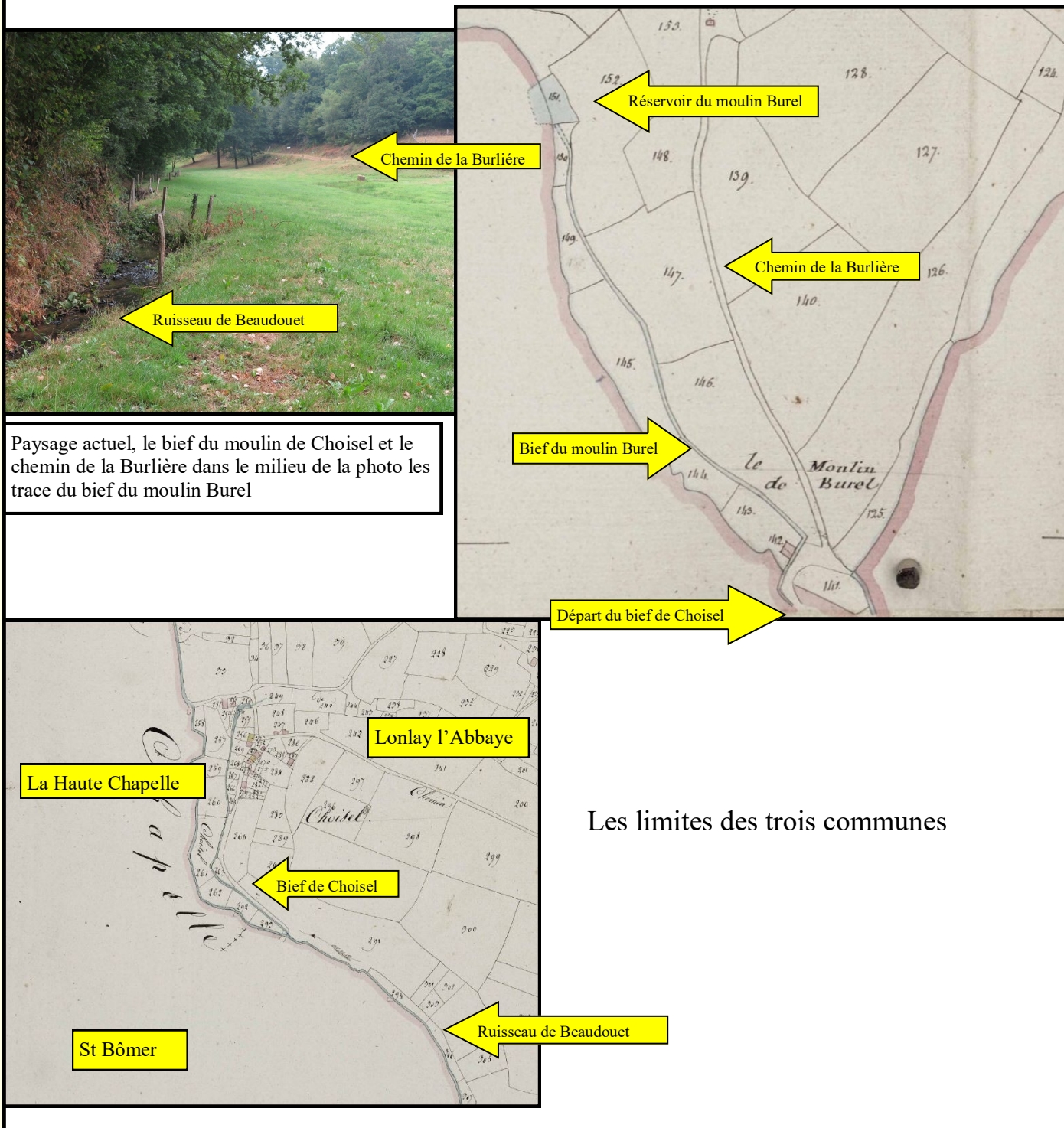


# Un moulin disparu, le Moulin Burel

Ce moulin, situé sur le ruisseau du pont Sarrasin était à cheval sur les communes de St Bômer, de Lonlay et de la Ht Chapelle. L'accès se faisait par le village de Montpatry puis, la Burlière. Un chemin à travers le taillis est encore visible, comme sur l'extrait du cadastre.

Dans les revues historiques, il est noté comme propriété du manoir de Montpatry, cela est contredit par sa vente en 1791 date où il est propriété de l'abbaye de Lonlay, un mystère!!

Sur l'extrait du cadastre, nous voyons clairement le ruisseau qui fait la limite entre St Bômer et Lonlay, il alimentait la réserve du moulin, puis continuait pour alimenter le moulin de Choisel, le barrage permettait de monter le niveau encore visible aujourd'hui, ce barrage servait de piscine aux enfants il y a 60 ans Sur le cadastre de 1825 la parcelle 151 est la retenue d'eau pour alimenter le moulin Burel, par un bief aujourd'hui encore visible dans le milieu de la parcelle.



Propriété de l'abbaye de Lonlay le moulin Burel est vendu le 6 octobre 1791 avec le moulin de Choisel à Robert Gaupuceau de Domfront pour 5125 livres.

Ce Gaupuceau est contrôleur des actes à Domfront, gérant du château de Jumilly ?? il achète également la retenue d'eau de la propriété de la Chaslerie lors de la mise en vente.

En 1751, un bail est consenti, pour 350 livres à Pierre Vivier meunier pour le moulin Burel et le moulin de Choisel, Pierre Vivier décède à Choisel le 06/02/1780 vue 27.

Son fils René Pierre marié avec Marie Hamard 20/02/1770 vue 127, décède aussi à Choisel le 01/03/1775.

En 1785, la dime versée à L'abbaye pour les deux moulins est de 340 livres.

Tout laisse à penser, par les relevés d'état civils, que Gaupuceau a vendu les moulins à la famille Brard, alors meuniers.

En 1825, les parcelles suivantes concernées par le moulin sont propriétés de Anne Brard Vve Bonhomme.

O 142 le moulin noté mesure en 1825

O 143/144/150 parcelles

O 151 réserve eau

En 1825, Brard Marie, Ve Thomas, sœur de Anne Brard est à Choisel propriétaire de la parcelle O141 (la Butte) juste à la sortie d'eau du moulin Burel

La famille Brard est une famille de meuniers Nicolas le père de Anne est meunier à Lonlay lors de la naissance de ses enfants entre 1781 et 1789.

Jeanne Bidard l'épouse de Nicolas décède à Choisel en 1820 elle est notée meunière.

Charles Brard, le frère de Nicolas, est meunier à Choisel en 1792, il décède au village des Forges en 1827 noté comme indigent!!

Le mari de Anne Brard, Jean Bonhomme, est farinier, la famille Bonhomme est également une famille de meuniers dont au moulin des Granges à St Gilles des Marais début 1800.

En 1836, la parcelle O 150 (parcelle au dessus de la réserve du moulin) passe à Montaufray Guillaume à Choisel.

En 1836, l'étang O 151 passe à Montecot Vital, vicaire à Lonlay puis en 1909 à Montécot Julien, le petit boudé, à la Ht Chapelle M 1243 recensement 1911 vue 16.

Le ruisseau qui alimente le moulin Burel ainsi que le Moulin de Choisel, prend sa source entre le village de la Millière à Saint Bômer et la Gagnonnière à Lonlay, il passe ensuite par le Pont Sarrasin, sur son parcours il fait la limite des communes de St Bômer et Lonlay, pour se jeter dans l'Egrenne près de la Chaslerie où il alimentait également un étang. Nommé à l'origine Beau-Douet il est maintenant nommé Choisel sur les cartes IGN.

Le moulin de Choisel comme le moulin Burel est également disparu. Aucunes traces ne sont visibles de l'endroit de la retenue et du moulin. Le bief au départ du ruisseau est partiellement visible dans le taillis, il est actuellement transformé en sentier, par les propriétaires.



# Le Trait d'Union est ouvert à tous...

Si vous avez des suggestions, des idées pour les prochains bulletins, n'hésitez pas à en faire-part à la Commission Communication :



Mme GUÉRIN Béatrice, responsable

Mmes ELIE Stéphanie, CERNÉ Arlette, LEVERRIER Sylvie, FOURNERIE Pascale

Mrs MARGERIE Jean-Claude, QUILLET Louis

A toutes les associations :  
 penser à faire des photos  
 envoyer votre article au plus vite  
 Vous pouvez envoyer vos photos ou documents directement à la mairie :  
[mairie.stbomer@orange.fr](mailto:mairie.stbomer@orange.fr)

## Infos Administratives

### Horaires du secrétariat de la mairie

Tél : 02.33.37.61.22 – Fax : 02.33.37.61.02  
 Lundi mardi jeudi vendredi : de 9 h à 12 h et 16 h à 17 h  
 Mercredi : de 17 h à 19 h



### Ouverture du relais livres

#### HORAIRES

**MARDI**  
 16 H 30 – 18 H 30  
 à la salle multiculturelle

Vous pouvez entrer dans notre site web de la commune.  
 En tapant  
 « Saint Bômer les Forges ».  
 Choisir « site officiel de la commune ».

## Horaires d'ouverture de la déchetterie de Domfront

	Du 1er octobre au 31 mars	Du 1er avril au 30 septembre
<b>LUNDI</b>	10 H 00—12 H 00 14 H 00—17 H 00	9 H 00—12 H 00 14 H 00—18 H 00
<b>MARDI</b>	14 H 00—17 H 00	14 H 00—18 H 00
<b>MERCREDI</b>	14 H 00—17 H 00	14 H 00—18 H 00
<b>JEUDI</b>	Fermé	
<b>VENDREDI</b>	14 H 00—17 H 00	14 H 00—18 H 00
<b>SAMEDI</b>	9 H 00—12 H 00 14 H 00—17 H 00	9 H 00—12 H 00 14 H 00—18 H 00

Mardi et mercredi : accès aux artisans et commerçants  
 Déchets interdits : déchets amiantés, bouteilles de gaz, extincteurs, déchets médicaux.

## Horaires d'ouverture de la déchetterie de Lonlay l'Abbaye

	Du 1er avril au 30 septembre	Du 1er octobre au 31 mars
<b>LUNDI et MERCREDI</b>	14 H 00—17 H 00	14 H 00—17 H 00
<b>VENDREDI</b>	14 H 00—18 H 00	14 H 00—17 H 00
<b>SAMEDI</b>	9 H 00—12 H 00 14 H 00—18 H 00	9 H 00—12 H 00 14 H 00—17 H 00

